

COMITE SYNDICAL DU 7 MARS 2018

PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2018 de l'EP-SCoT

Le Débat d'Orientation Budgétaire 2018 présenté au Comité syndical du 10 janvier 2018 a permis de présenter la feuille de route de l'activité de l'EP-SCoT pour 2018 et a réaffirmer les principes généraux à prendre en compte dans le cadre de l'élaboration du budget.

Contexte pour 2018

La préparation du budget 2018 de l'EP-SCoT au vu du rapport d'activités 2017 joint en annexe vise à permettre :

- la poursuite des missions de service public de l'EP-SCoT
- la poursuite des travaux du comité syndical et des commissions sur la mise en œuvre du SCoT
- l'achèvement du chantier de modification pour ajustement des périmètres du SCoT (Territoire de Beurepaire, Pays Saint Jeannais, Balcons de Chartreuse)
- l'évaluation du SCoT qui doit être réalisée avant le 21 décembre 2018
- la mise en compatibilité du SCoT avec le SDAGE
-

Pour 2018, les axes de travaux des commissions sont les suivants :

- Commission transition environnementale et eau : adaptation au changement climatique et ressource en eau, gestion intégrée des eaux pluviales, échanges entre territoires sur la mise en place de la GEMAPI, actions d'accompagnement en matière de transition, accompagnement de l'évaluation du SCoT 2018
- Commission Economie : poursuite des travaux sur les modalités d'application liées aux questions de foncier économique disponible, poursuite des travaux sur la logistique à l'échelle de la Grande Région de Grenoble (Commission mixte Economie-Déplacements), accompagnement de l'évaluation du SCoT 2018
- Commission Déplacements : poursuite de la démarche covoiturage et parkings-relais, poursuite des travaux sur la logistique à l'échelle de la Grande Région de Grenoble (Commission mixte Economie-Déplacements), accompagnement de l'évaluation du SCoT 2018
- Commission Evaluation : accompagnement de l'évaluation du SCoT 2018
- Commission Urbanisme Habitat : accompagnement de l'évaluation du SCoT 2018
- Commission Commerces : accompagnement de l'évaluation du SCoT 2018 et participation aux travaux 2018 de la fédération nationale des SCoT

LE BUDGET PRIMITIF 2018

L'équilibre global du budget primitif 2018 s'établit en dépenses et en recettes à :

- Investissement : 47 792,00 €
- Fonctionnement : 864 199,00 €

I Le fonctionnement :

- **Les recettes réelles de fonctionnement : 847 677€**

La participation des membres :

Issue de la modification statutaire approuvée par le Comité syndical du 22 octobre 2014, est établie sur un montant par habitant.

Au 1^{er} janvier 2018, la population des collectivités membres (source Insee fiches DGF 2017) s'établit à 801 278 habitants soit 5585 habitants de plus qu'en 2017.

En 2017 cette population a varié du fait de la fusion de la Communauté de Communes de la Région Saint Jeannaise avec la Communauté Bièvre Isère Communauté.

Mécaniquement, et sur la base d'une participation inchangée par habitant (0,94€) la participation globale des membres passe de 747 951,42€ pour 2017 à 753 201,32€ pour 2018 soit + 5249,90€.

La fusion des 3 Communautés de Communes de Chambaran Vinay Vercors, de la Bourne à l'Isère et du Pays de Saint Marcellin en une seule Communauté de Communes, dénommée Saint Marcellin Vercors Isère Communauté, a concerné des territoires déjà membres du SCoT, et de fait n'a pas d'incidence sur la population.

Pour 2018 la Communauté de Communes du Territoire de Beaurepaire s'est retirée de l'établissement public du SCoT de la grande région de Grenoble. Ce retrait est compensé par l'intégration des communes de la Région Saint Jeannaise.

Le Comité syndical lors du débat d'orientation budgétaire a souhaité que la participation par habitant (0,94€) des collectivités adhérentes au SCoT reste inchangée.

Le tableau des répartitions s'établit de la manière suivante :

EPCI associées	Population Insee 2016	Rappel de la participation BP 2017	Population Insee 2017	participation BP 2018	Observation
Grenoble Alpes Métropole	450 494	423 464,36	451 752	424 646,88	
C.A du Pays Voironnais	94 429	88 763,26	95 268	89 551,92	
C.C. le Grésivaudan	103 043	96 860,42	103 890	97 656,60	
C.C. Bièvre Est	22 004	20 683,76	22 171	20 840,74	
CC.Bièvre Isère (fusion C.C St Jeannaise)	54 942	51 645,48	72 650	68 291,00	
CC Territoire de Beaurepaire (sortie en 2018)	15 527	14 595,38			Fusion Saint Marcellin Vercors Isère
CC Chambaran Vinay Vercors	15 409	14 484,46			
CC. Pays de St Marcellin	23 206	21 813,64			
CC Bourne à l'Isère	6 534	6 141,96			
Saint Marcellin Vercors Isère			45 350	42 629,00	
C.C le Trièves	10 105	9 498,70	10 197	9 585,18	
TOTAL	795 693	747 951,42	801 278	753 201,32	

D'autres financements complémentaires, en dehors des contributions statutaires sont inscrits au titre du financement des travaux de la Commission « Transition environnementale et Eau »

- 36 000 € de l'Agence de l'Eau
- 45 475 € de Grenoble Alpes Métropole
- 7000 € au titre de divers financeurs partenaires.

Une convention sera établie et signée avec les différents partenaires.

Un remboursement d'assurance à hauteur de 6000€ suite aux dommages du véhicule de fonction de l'EP-SCoT. Ce remboursement permettra de financer l'acquisition d'un nouveau véhicule en 2018.

➤ Les dépenses réelles de fonctionnement : 816 907€

Les charges de personnel : 419 401€

- Pour 2018, intégrant une baisse des dépenses de personnel inscrites au budget, il est proposé de maintenir l'effectif à 6,1 ETP nécessaire à la bonne couverture du territoire, aux enjeux de modification du SCoT, et à l'élargissement du territoire composé aujourd'hui de 284 communes :
 - un directeur (5/5)
 - 4 ingénieurs (5/5-4,5/5-4/5-5/5)
 - 1 attachée mutualisée avec la Métro (2/5)
 - 1 assistante (5/5)

Au titre de la Commission « Transition environnementale et Eau » 1 personne est en contrat à durée limitée sur projet.

L'impact de l'augmentation des cotisations et du Régime indemnitaire des fonctionnaires (RIFSEEP) mis en en place en 2018 sera à évaluer dans le cadre de la DM 1.

Les charges à caractère générale : 419 401 €

Il s'agit des charges récurrentes nécessaires au fonctionnement de l'Etablissement comme les fluides, les achats de fournitures, frais de gestion remboursés à la Métropole etc...Malgré une baisse des financements du SCoT un effort a été fait afin de calculer ces charges au plus juste des dernières données connues c'est-à-dire celles des dépenses réalisées en 2017.

Cependant, l'actualité du SCoT pour 2018 est importante, une mise en compatibilité et une évaluation, généreront des charges estimées dans un premier temps à 20 000 € hors participation à l'Agence d'Urbanisme.

Au titre du remboursement des frais de gestion à la Métropole hors mise à disposition, le montant arrêté est de 14 696€.

Les charges de gestion : 209 494€

Ce poste est en augmentation par rapport à 2017, pour l'essentiel il englobe la subvention versée à l'Agence d'Urbanisme. L'ensemble des missions de l'EP-SCoT s'appuie également sur les apports de l'ingénierie de l'AURG dans le cadre d'une convention annuelle prévoyant la nature des travaux pour le compte du chantier SCoT. Pour 2018, une base de 330 jours d'assistance a été prévue. Au titre du BP 2018, une subvention de 201 394€ est inscrite y compris la cotisation à hauteur de 50 000 € prévue en charge à caractère générale.

Un complément à cette participation fera l'objet d'une inscription complémentaire après le vote du Compte administratif 2017.

La section de fonctionnement est complétée par des mouvements d'ordre :

En recettes et dépenses :

16 522 € inscrits au titre du transfert de l'excédent d'investissement visant à neutraliser les charges d'amortissement supportées par le fonctionnement.

Le solde entre les recettes et les dépenses de fonctionnement réelles permet de dégager un autofinancement de la section d'investissement à hauteur de 24 500 €.

6 270 € en dépense de fonctionnement liée aux opérations de cession consécutives à la destruction d'un véhicule.

II Investissement :

- Les recettes réelles d'investissement : 500 €

Au titre du FCTVA une recette de 500€ est inscrite pour 2018.

- Les dépenses d'investissement : 31 270 € de dépenses réelles

11 270€, il s'agit d'une enveloppe prévisionnelle destinée aux frais de modification du SCoT.

15 000 € affectés à l'acquisition d'un véhicule en renouvellement suite à un accident. Après remboursement de l'assurance, le solde à charge de l'acquisition de nouveau véhicule est de 9 000€.

5 000 € d'acquisition de mobilier il s'agit d'une dépense reportée inscrite en 2017 pour laquelle le règlement interviendra début 2018.

Les dépenses sont autofinancées par un excédent de la section de fonctionnement à hauteur de 24 500€.

Information sur les résultats 2017 :

L'exercice 2017 étant clôturé le compte de gestion fait apparaître les résultats suivants :

Investissement : 51 481,06 €

Fonctionnement : 307 071,94€

Ce résultat cumulé 2017 est conforme au fonds de roulement au 31/12/2017 nécessaire à la couverture des dépenses avant le vote du budget.

Compte de tenu de ces résultats dégagés le budget primitif 2018 pourra faire l'objet d'une proposition au CS de réajustement après le vote du Compte administratif 2017 dans le cadre d'une décision modificative.